

CHAPITRE VI

A L'HOPITAL GENERAL DE POITIERS (Suite)

Ce qu'il se proposait secrètement dans ces ébauches si contrariées de congrégation religieuse : y accueillir et y former en vue de l'Institut projeté l'âme d'élite que Dieu lui avait adressée.

Dans toutes ses tentatives d'organisation, il avait bien autre chose en tête que de pourvoir aux seuls besoins d'un hôpital, fût-il considérable comme celui de Poitiers, et il y a toute apparence que le diable, lui, ne fut pas dupe. Tout n'était peut-être pas illusion chez ces bons pauvres qui disaient, après le premier départ de leur aumônier, *avoir vu le démon se moquer et rire de leur déconvenue*. Toujours est-il que des phénomènes étranges, qui semblent bien attestés, nous montrent à ce moment l'esprit du mal mis en rage par notre saint et le tourmentant cruellement comme pour le mettre hors de combat. Voici en effet ce que raconte Grandet (p. 86 — 88) :

« Une des sœurs hospitalières (une des Gouvernantes) rend témoignage qu'elle a eu connaissance que le démon lui faisait souvent beaucoup de peine, qu'on l'a entendu à dix heures du soir dans le jardin de l'hôpital crier à haute voix, comme une personne qui se battait avec une autre. Et parce qu'il craignait qu'on ne s'en fût aperçu, il lui demanda le lendemain si elle n'avait entendu personne se plaindre la nuit précédente.

« Une femme, qui gouvernait un Prêtre auprès de la Chapelle, a dit qu'elle l'a entendu plusieurs fois crier et même vu traîner par terre sans pourtant apercevoir la personne qui le traînait et entendait distinctement M. de Montfort qui disait, ô Sainte

Vierge, ma bonne mère, venez à mon secours, et ayant su que cette femme en avait connaissance, il lui défendit de dire à qui que ce soit ce qu'elle avait vu et entendu.

« Il fut faire une retraite de dix jours à une maison de campagne que lui prêta une sainte veuve, proche de la ville de Poitiers, paroisse de Saverne ; il n'y mena qu'un clerc de quinze à seize ans... Ce jeune homme digne de foi a assuré qu'il entendit plusieurs fois un grand bruit dans la chambre où le saint homme était seul, comme s'il y eût eu trois ou quatre personnes ensemble qui se fussent battues avec la dernière violence, et qu'au milieu des coups, il entendait distinctement M. de Montfort qui disait à haute voix, je me moque de toi, je ne manquerai point de force et de courage pendant que j'aurai Jésus et Marie avec moi, je me moque de toi ».

Et nous ne savons pas tout. Dans la lettre qu'il adressait de Paris à sa fille spirituelle quelque temps après la Pentecôte 1703, à quelles vexations faisait-il allusion quand il avait soin de souligner qu'elles ne lui faisaient grâce pas même la nuit ? Parlant de la divine sagesse qu'il ne cessait d'implorer du ciel : « Ce qui me fait encore dire que je l'aurai, écrivait-il en effet, ce sont les persécutions que j'ai eues et que j'ai tous les jours, *jours et nuits* ».

Et en face de ces phénomènes diaboliques, une assistance divine non moins extraordinaire ; ce qui montre bien que derrière le conflit humain qui mettait aux prises l'aspirant fondateur et les Gouvernantes, se livrait dans l'invisible un autre combat, tant l'enjeu était d'importance et d'ordre supérieur. Pour voir en effet la main de Dieu dans l'épidémie qui s'abattit sur l'hôpital et emporta trois des gouvernantes récalcitrantes, il n'est pas nécessaire de l'attribuer à des causes surnaturelles. Par ailleurs, deux réflexions de l'homme de Dieu témoignent que, dans cette affaire, il recevait des lumières sur l'avenir. Notons encore, ce qui n'est pas sans intérêt, que ce fut très probablement sur ce chemin mystérieux qui le conduisait de Nantes à Poitiers en passant par Fontevrault, qu'il se sentit inspiré de Dieu pour opérer une guérison miraculeuse. Il venait de dire la messe dans la chapelle de Mme de Montespan, lorsque, sortant de la sacristie, son action de grâces achevée « il aperçut un homme aveugle et lui demanda s'il voulait être guéri ; cet homme lui ayant répondu oui, M. de Montfort prit de la salive

avec un de ses doigts, lui en frotta les yeux ; au même instant, l'aveugle recouvra la vue et s'écria qu'il voyait très bien ». (Déposition enregistrée à Poitiers, 25 novembre 1718) (1).

On pense bien que si le pauvre prêtre avait été disposé à transiger, se contentant d'une réformette bien sage, le diable fût resté bien tranquille et le ciel n'eût pas davantage bougé, l'homme ayant assez de ses propres moyens. Aussi bien s'agissait-il d'une affaire autrement importante que la réforme, même sérieuse, d'un hôpital. Tout dans la conduite de Montfort incite à penser qu'il tenait pour voulue de Dieu la fondation projetée, si tant est que l'assurance ne lui en ait pas été donnée par quelque révélation. Aussi mène-t-il cette affaire en grand secret avec Dieu seul. On ne concevrait pas qu'il eût compté sur ces demoiselles gouvernantes pour servir d'assistes à son Institut, aucune d'elles n'offrant ces qualités d'âme supérieures exigées pour un tel office, aucune n'annonçant une Claire d'Assise, une Jeanne de Chantal, une Louise de Marillac. Eussent-elles accepté d'essayer de la vie religieuse, ce qui était peu croyable, les moins âgées n'étant plus de première jeunesse et les anciennes, les deux sœurs Bourceau, auxquelles l'épidémie fera grâce, comptant respectivement cinquante-six et soixante-deux ans, comment avec d'aussi médiocres éléments eût-il espéré réaliser son rêve ? Quant à son groupe d'éclopées, on ne voit pas ces pauvres filles envoyées, même dans les quartiers les plus misérables des villes ou au fond de quelque campagne, comme maîtresses d'écoles ou essaimant comme infirmières dans d'autres hôpitaux et placées par les administrateurs à la tête des services ; sans compter qu'avec leurs difformités quelle enseigne pour le recrutement !

La grande affaire pour Montfort était de préparer la voie à l'âme prédestinée que Dieu lui avait envoyée et sur laquelle il fondait toute son espérance. Très peu de temps après son entrée à l'hôpital, comme il entendait les confessions dans la chapelle de l'établissement, une jeune fille s'était présentée à son guichet. La confession terminée : « Qui vous a adressée à moi » ?, lui avait-il demandé. « C'est ma sœur ». Et lui, soudainement éclairé d'en-haut : « Vous vous trompez, ma fille, ce n'est pas votre sœur ; c'est la Sainte Vierge ».

(1) Grandet, p. 428.

Celle que la Providence, répondant sans doute à ses instantes prières, lui envoyait ainsi, Marie-Louise Trichet, était fille d'un procureur au présidial de Poitiers. Elle avait dix-sept ans et demi, et plus de sagesse que d'années, fuyant le monde, s'exerçant depuis son jeune âge à l'oraison mentale, mortifiant sa chair, n'aspirant qu'à la vie religieuse ; en outre, d'une remarquable solidité d'esprit, et, ce qui ne gâtait rien, d'honorable famille, comme on le voyait à l'instant. « Oh ! si vous saviez le beau sermon que je viens d'entendre ! Le prédicateur est un saint ! », lui avait dit quelques jours auparavant sa sœur Elisabeth qui sortait de l'église Saint-Austrégésilde. « Qui est-ce ? », avait-elle demandé. « C'est un prêtre qui est depuis quelque temps aumônier à l'hôpital ».

Le problème était de garder cette jeune fille, de la maintenir sous sa direction et de la préparer à sa haute destinée. Elle en a encore pour sept ans à être en puissance de ses parents, irréprochables chrétiens, mais qui, tant pour leur honneur que par affection pour leur fille, ne consentiraient certainement pas à la laisser s'engager dans une aventure, la mère surtout. « J'ai appris, lui dit-elle un jour, que tu allais à confesse à ce prêtre de l'hôpital. Tu deviendras folle comme lui ». De plus, Marie-Louise brûle d'entrer au couvent, à quoi ses parents ne font point de difficulté, pourvu naturellement que ce soit dans une de ces Communautés déjà établies auxquelles s'adressent par tradition les filles de bonne famille. Comment la faire patienter une dizaine d'années peut-être ? Impossible de lui dire clairement ce que Dieu voulait d'elle : qu'elle fût la mère d'une postérité d'innombrables religieuses et leur modèle accompli. C'eût été l'exposer à être tentée d'orgueil, risquer aussi de l'effrayer par la sublimité et la difficulté de la tâche ; et, pour saint qu'elle le tint, de quelles lumières s'autorisait-il pour lui parler ainsi ? Enfin, il ne serait pas éternel à l'hôpital. Il importait donc de la fixer par quelque acte décisif.

Il commence par s'assurer son entière obéissance et par l'exercer à la pratique de la mortification et de l'humilité. Il ne lui fait point mystère qu'il croit à sa vocation religieuse. Tout au contraire, religieuse ? il lui affirme qu'elle le sera. Pourquoi, se demande-t-elle, ne s'emploie-t-il pas à me faciliter l'entrée au couvent ? Ses parents ne pourraient sans lourds sacrifices lui fournir la dot nécessaire. Mais s'il le voulait, lui, il lui trouverait bien une dot ou lui obtiendrait une admission de faveur. « Vous

avez du zèle, lui dit-elle un jour, pour placer les filles dans les Communautés et pour parler de leur vocation à Monseigneur ; j'en connais une infinité qui, par votre moyen, sont religieuses ; je suis la seule à qui vous ne pensez pas ».

Selon la coutume générale de l'époque, le service des pauvres à l'hôpital de Poitiers attirait maintes bonnes volontés du dehors. Mlle Trichet y venait souvent, et son confesseur en profitait pour la suivre et pour l'éprouver. Donnant, aux approches de la Pentecôte 1702, une retraite à laquelle elle prenait part avec une soixantaine d'honorables personnes de la ville, il ne manqua aucune occasion de l'humilier publiquement. Elle devine si peu les vues qu'il a sur elle que, lors du voyage qu'il fait à Paris dans cet été de 1702 pour secourir sa sœur Louise, elle se rend à Châtellerauld, sur les conseils peut-être d'un autre confesseur, et, tant par esprit de pauvreté que pour épargner à ses parents le versement d'une dot, entre comme novice converse chez les Chanoinesses de Saint-Augustin. Mais voici qu'elle tombe malade. Maladie sans gravité ; cependant Mme Trichet accourt et, apprenant d'un ecclésiastique qu'elle rencontre, en entrant au parloir, que le jansénisme s'est infiltré dans le couvent, en bonne catholique, elle prétexte l'état de santé de sa fille pour l'emmener.

De retour à Poitiers, notre saint met donc sur pied sa petite Congrégation d'infirmités. Il songe à sa pénitente, mais il incorpore d'abord au groupe deux demoiselles de la ville, de bonne famille bourgeoise, les sœurs Brunet, dont la plus jeune, Catherine, ne compte pas moins de trente-sept ans, et qui, retirées à l'hôpital, s'y dévouaient, tout en payant une modique pension. Jusqu'ici, chaque fois que Marie-Louise l'a interrogé sur sa vocation, il lui a répondu sans plus : « Vous serez religieuse ». Qu'attend-il ? Lasse de patienter, elle l'aborde un matin, à la sortie de la messe, et lui demande où aller pour répondre à l'appel de Dieu. « Eh bien ! lui dit-il comme en riant, allez demeurer à l'hôpital ». Cette parole n'était pas échappée au hasard, note Besnard (2). Elle travaille la jeune fille. L'hôpital n'est pas une clôture, mais elle y vivra séparée du monde. Elle revient trouver son directeur. « J'ai réfléchi sur ce que vous me dites, il y a peu de jours, et je veux venir demeurer avec les pauvres ». Et lui, pour qu'elle ne se détermine qu'à bon escient et afin d'éprouver

(2) Besnard : « Abrégé de la vie et des vertus de la Sœur Marie-Louise de Jésus », p. 35.

son courage : « Je crains, dit-il, les suites d'une pareille démarche. Votre entrée dans la maison souffrira bien des difficultés. Je les sens d'avance ». Loin de se déconcerter : « J'irai trouver Monseigneur, dit-elle, pour obtenir son agrément. — Allez-y, mais je ne vous répons pas du succès ». Elle se rend à l'évêché, se jette aux pieds du prélat et lui demande d'être reçue à l'hôpital. « Je ne crois pas, répond-il, qu'on y ait besoin de gouvernantes. Cependant, je ne tarderai pas à y aller et j'en parlerai au Bureau ». La réponse fut négative. « Eh bien !, Monseigneur, dit la jeune fille, ces Messieurs ne veulent pas me recevoir comme gouvernante : peut-être ne refuseront-ils pas de m'admettre en qualité de pauvre ; et, si vous voulez bien, par bonté pour moi, me charger d'une lettre de votre part, j'espère réussir ». La lettre est accordée et portée au Bureau. Grande édification de ces messieurs, mais non moins grand embarras. Quel emploi honorable attribuer à cette jeune fille de condition ? Ils décident de la donner comme seconde à la supérieure. Mais l'aumônier ne l'entend pas ainsi. Il la veut dans sa petite communauté de pauvresses. Pensant que c'est pour la placer à leur tête, la supérieure acquiesce. « Non, non, Madame, repart-il. Il faut auparavant qu'elle apprenne à obéir ». Et comme elle est la dernière venue, il la met au dernier rang.

Cela dut se passer au plus tôt dans la première quinzaine de janvier 1703, le nouvel évêque, Mgr. de la Poype, ayant été intronisé le 10 décembre de l'année précédente. Deux ou trois semaines après, M. de Montfort, qui venait d'entendre en confession sa pénitente, lui dit : « Ma fille, il m'est venu dans la pensée de vous faire changer d'habit. J'ai reçu en aumône d'une personne de piété dix écus. Je veux les employer à cet usage ». Mlle Trichet n'en demande pas plus long. Cependant, n'étant pas majeure : « Je veux bien, mon Père, dit-elle, mais il faut que ma mère y consente ». Elle court à la maison. Mme Trichet, qui pense au costume des Gouvernantes ou à l'habit de Tertiaire que portaient plusieurs d'entre elles, ne fait pas d'objections. M. de Montfort se procure une grosse étoffe gris cendré et l'habit est confectionné, tel que le portent encore aujourd'hui les Filles de la Sagesse, un chapelet à gros grains pendu au côté et le crucifix sur la poitrine. Le 2 février, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge, assisté d'un autre prêtre, il le bénissait et le remettait à sa pénitente : « Tenez, ma fille, prenez cet habit, il vous gardera et vous sera d'un grand secours contre toute sorte

de tentations ». Et il poursuivit : « J'ai nom Louis-Marie ; vous avez nom Marie-Louise : ajoutez-y celui de Jésus que vous prenez pour votre unique partage ». Puis, revêtue de ce nouveau costume, il l'envoie faire un tour en ville.

On devine les réflexions des gens. Mme Trichet est avertie. « Toute hors d'haleine, raconte Besnard (Abrégé p. 41), elle arrive à l'hôpital et, voyant sa fille si singulièrement habillée, elle en tombe presque évanouie. Hé quoi ! ma fille, lui dit-elle, après avoir un peu repris ses sens, serait-il possible que vous eussiez perdu l'esprit ou que vous voulussiez déshonorer votre famille ?... Que signifie cette vêtue ? Quittez sur-le-champ tout ceci ; reprenez vos habits et obéissez à votre mère ». La jeune fille va consulter son directeur, occupé à entendre les confessions. « Je ne veux pas, lui répond-il sans s'arrêter ; c'est le démon qui fait cela ». Elle revient, rapportant la défense. La supérieure de l'hôpital prend le parti de Mme Trichet. Toutes les deux insistent auprès de Marie-Louise ; mais c'est en vain. « Je consens, reprend alors la mère, que vous donniez à votre directeur des marques de votre soumission, mais accordez aussi quelque chose à une mère : laissez ces grosses et larges brassières, gardez simplement la jupe et le tablier gris, et reprenez votre robe ordinaire ». Marie-Louise retourne vers son confesseur. « Retirez-vous, ma fille, je me lève et vas moi-même parler à votre mère ». Nous ignorons tout de l'entretien ; ce que nous savons, c'est que la bonne dame se retira sans avoir rien obtenu.

Cependant, elle ne désespère pas. Il ne se passe point de semaine qu'elle ne vienne demander à la portière la sœur Trichet. Mais la sœur est toujours occupée ; on ne peut la voir que dans les services. Un jour pourtant, l'aumônier surprend la mère et la fille seule à seule. Sans prêter la moindre attention à la visiteuse : « Ma fille, que faites-vous là ?, dit-il, allez-vous en à vos malades ». — « Ma fille est à moi, proteste la mère, et je veux lui parler ». — « Non, non, Madame, votre fille n'est plus à vous, elle est à Dieu ». Et il la laisse seule se morfondre pendant une heure, attendant en vain le retour de la chère enfant. En dernier recours, elle s'adresse à l'évêque. Mais Mgr. de la Poype refuse de se rendre à ses raisons. Quelques mois plus tard, ayant affaire à l'évêché, elle y emmène sa fille dans l'espoir d'un meilleur succès. « Eh bien ! Madame, dit le prélat en l'abordant, vous avez donc voulu ôter la vocation à votre fille », et s'adressant à Marie-Louise de Jésus : « Ma fille, lui dit-il avec

bonté, ma chère fille, ne quittez jamais cet habit ». Elle le lui promet.

Cependant, ce n'est pas assez pour le fondateur d'avoir mis sa future collaboratrice au régime de sa petite communauté : même nourriture que les hospitalisés, un pain grossier, des plats que relèvent uniquement des restes de viande recueillis par les quêteurs aux portes des maisons bourgeoises ; même travaux : laver le linge des pauvres, nettoyer et réparer leurs vêtements malodorants, soigner les plaies les plus infectes. Il renchérit à plaisir. Au moindre manquement même involontaire tombe une verte réprimande, l'ordre de baiser la terre dans les salles, dans les cours. Voici qu'il la rencontre portant sur le bras pour le laver à la rivière un lourd paquet d'affreux linges : « Qu'est-ce ceci, ma sœur ? Mais non, ce n'est pas sur votre bras qu'il faut porter ce linge, c'est sur votre épaule »... Des pauvres rentrent de la quête. Ils n'ont pas lieu d'être fiers de leur tournée. Dans le récipient à soupe, au milieu d'un bouillon aigri, nagent des restes de pain, des débris de viande, des os grouillants de vers par endroits. La sœur Trichet est là : « Pouah ! », fait-elle. L'aumônier est là aussi. « Ma petite fille, j'espère bien que pour vaincre votre délicatesse, vous en mangerez à votre dîner une pleine assiette ». (3).

On ne voit point que Montfort ait jamais donné tant de soins à aucune autre âme, que d'aucune autre il ait exigé tant. Sa fille spirituelle, il la veut sainte à mettre sur les autels, l'exemple, l'honneur, la protectrice céleste de cette congrégation qu'il contemple déjà comme une « pépinière » — c'est son mot — dans un tout proche avenir. Il la maintient dans l'obscurité de la foi. Le P. Besnard rapporte bien, sans date, un dialogue où la lumière semble s'être faite aussi pour elle : « Ma fille, lui dit-il un jour, aurai-je la Sagesse ? — Mon Père, serai-je religieuse ? — Oui, ma fille — Eh bien, mon Père, vous aurez la Sagesse ». Mais ce n'était là qu'une lueur. Trois fois, lui parti, elle ira chercher ailleurs. Lui, au contraire, se comporte et parle en voyant. Nous avons dit son départ définitif de l'hôpital. Il ne voulut point prendre cette décision, sans consulter sa fille. Cette âme généreuse n'hésita point. Sans faire le moindre retour sur elle-même, sachant cependant ce que cet éloignement allait lui coûter, elle lui conseilla de se retirer. Elle avait vingt-et-un ans et

(3) Besnard, *op. cit.*, 397.

se voyait déjà, dans sa pensée, seule au milieu de toute sorte d'embûches, dont le moindre ne serait pas les sollicitations de la tendresse maternelle. « Ma fille, lui dit-il en la quittant, ne sortez point de cet hôpital de dix ans. Quand l'établissement des Filles de la Sagesse ne se ferait qu'au bout de ce terme, Dieu serait satisfait et ses desseins accomplis ».

Malgré sa foi dans son saint directeur, elle n'imaginait pas que, ce disant, il parlait à la lumière de Dieu et prophétisait. Les mois, les années passent sans rien apporter ni rien promettre. De plus en plus seule, mise à part, recluse par son vêtement, sans aucune compagne de vocation, laissée là comme la pierre d'attente d'un édifice humainement de plus en plus problématique, elle sent, avouera-t-elle plus tard, s'obscurcir peu à peu dans son esprit les impressions que lui avaient faites les dernières paroles de son Père. A vingt-neuf ans, après sept années d'expectation, ne voyant toujours rien venir elle pense aux Sœurs Grises de M. Vincent. Le P. Cacault, jésuite, à qui Montfort l'a confiée en partant, incertain lui-même de l'avenir, croit devoir céder à ses désirs. Mais elle s'est rendue pratiquement indispensable à l'hôpital. Des fonctions délicates lui ont été confiées dont elle s'acquitte avec une conscience et un savoir-faire qui assurent le repos des administrateurs et déchargent d'autant les Gouvernantes. Ces demoiselles, dont la sottise et la jalousie ne l'ont cependant guère épargnée, voient la perte qui les menace. Le Bureau est averti ; l'évêque est saisi de l'affaire. « Qu'est-ce que j'apprends de vous, ma fille ? lui dit le prélat, à la première rencontre. On dit que vous voulez être Sœur Grise : ne l'êtes-vous pas ? — Il est vrai, Monseigneur, mais je n'en ai que l'habit. — Eh bien, je vous le défends ».

L'incident clos, les Gouvernantes ne lui témoignent pas plus d'égards. A leur sens, l'aspirante religieuse, hébergée à l'hôpital à titre de pauvre, est une personne dont on se sert et qu'on n'a pas à remercier. Encombrée d'occupations et de responsabilités matérielles, la sainte fille sent renaître son premier attrait pour le cloître « jusqu'à éprouver des peines de conscience, écrit Besnard (Abrégé p. 52), de ne pas faire assez d'efforts pour se séparer entièrement du monde ». Impressionné par cette obsession, le P. Cacault s'offre à la faire entrer chez les Bénédictines du Calvaire. Cependant, il ne veut rien décider sans avoir consulté M. de Montfort. De Paris où il fait de fréquentes apparitions au séminaire du Saint-Esprit et traite avec le successeur de

son ami, Poullart des Places, du recrutement de sa compagnie de missionnaires, l'homme de Dieu répond sans plus : « La Providence vient de placer tout nouvellement une pauvre fille en lui faisant trouver une dot. Ses moments ne sont pas encore arrivés pour vous ; mais attendez-les avec patience et demeurez à l'hôpital ».

Son directeur est un saint et Dieu l'assiste de ses lumières, elle n'en doute pas. Mais au Carmel de Poitiers se trouve aussi une sainte, la Prieure ; Mère Henriette du Saint-Esprit, dans le monde, Mme de la Barge, qui, jeune veuve, au sortir d'une brillante soirée, après un rapide adieu à ses seuls domestiques, s'était présentée à minuit au monastère où la Prieure l'attendait. Dieu, publiait-on, lui avait donné le discernement des esprits. La désespérée va lui confier sa peine, son attrait irrépressible de la vie cloîtrée et lui demande en grâce de la recevoir comme sœur converse. De derrière le voile noir tendu sur la grille, une voix l'interrompt : « Vous ne pouvez entrer, mademoiselle, vous n'êtes pas assez forte ».

Si la Prieure ne pouvait ignorer qui était Mlle Trichet dont Poitiers parlait assez, elle devait savoir aussi que la santé et la robustesse de sa visiteuse avaient fait leur preuve, affrontant les plus pénibles travaux. Comment avait-elle pu se prononcer ainsi, ne l'apercevant que dans une demi-obscurité ? Marie-Louise va conter sa mésaventure au P. Cacault qui n'avait été averti de rien. Cette fois, le jésuite voit clair et coupe court aux incertitudes de sa pénitente.

Elle en était là lorsque vers la fin de septembre de cette année 1713, elle eut enfin la joie de revoir celui qui l'avait quittée depuis près de huit ans. Montfort revenait de Paris, heureux des promesses et des gages qu'il rapportait du séminaire du Saint-Esprit. Retournant à La Rochelle, dont il a déjà évangélisé, près d'une année entière, la ville et le diocèse, sous la haute protection de Mgr. de Champflour, et sachant le prélat désireux de doter sa ville épiscopale d'écoles populaires gratuites, il a naturellement songé à Marie-Louise de Jésus et aussi à la sémillante et entreprenante Catherine Brunet, cette demoiselle déjà dans sa maturité, mais d'une ravissante jeunesse de cœur, qu'il avait incorporée à son groupe d'éclopées et qui n'a point quitté son service à l'hôpital. Il comptait que le temps avait apaisé les esprits. Mais il n'était pas de ces gens qu'on oublie. Nous avons

dit comment, à peine arrivé, il reçut l'ordre de sortir de Poitiers dans les vingt-quatre heures. Il peut cependant avoir un long entretien avec sa fille spirituelle. Elle lui récite de mémoire une prière qu'il lui avait composée autrefois pour demander la Sagesse : O Dieu de mes pères... « Eh quoi ! ma fille, lui dit-il, serait-il possible que vous la sussiez encore ? — Oui, je n'ai cessé de la dire. — Oh que vous me faites plaisir ! Pour moi, je vous avoue que je ne me rappelle plus les paroles ».

Les « moments de la Providence » n'étaient plus loin. Marie-Louise de Jésus lui fit un grand éloge de Catherine Brunet. Il la demanda. Elle accepta de prendre elle aussi l'habit de Fille de la Sagesse. Une année écoulée il donnera par lettre commission de l'en revêtir à l'aumônier des Calvairiennes, l'abbé Dubois, qui avait été autrefois son auxiliaire à l'hôpital et qui le tenait pour un saint.

Encore un an et demi et les deux novices recevront coup sur coup de La Rochelle deux lettres pressantes. « Partez, ma fille, partez au plus tôt, disait la seconde adressée à Marie-Louise de Jésus. Le moment où les Filles de la Sagesse doivent former un établissement est enfin arrivé. Je voudrais vous voir rendue à La Rochelle, où je suis présentement. Mais si vous tardez davantage, vous ne m'y trouverez point, étant pressé de partir pour une mission ». On devine l'émoi de la sainte fille. Bien que son père spirituel, lors de son passage à Poitiers, l'eût informée du projet de Mgr. de Champflour, elle n'avait guère conçu jusque là la Congrégation des Filles de la Sagesse que comme une petite communauté affectée au service de l'hôpital et se voyait se consacrant définitivement à Dieu et vivant sa vie religieuse dans ces murs qui lui étaient devenus familiers. Les jours, les heures qui précédèrent le départ furent dramatiques. L'évêque veut à tout prix la garder. A la nouvelle de la séparation, la mère éclate : « Vous pouvez bien vous échapper ; mais jamais je ne consentirai ». Devant cette double opposition de l'autorité épiscopale et de l'autorité maternelle, le P. Cacault déconseille d'abord le départ ; puis, revoyant sa pénitente : « Ma fille, je vous disais, il y a quelques jours, lui déclare-t-il, que ce n'était pas la volonté de Dieu que vous fussiez à La Rochelle. J'ai fait une neuvaine : Dieu veut que vous y alliez ». Pour fléchir la volonté de sa mère, Marie-Louise sollicite les prières d'une pauvre fille aveugle, douce et pieuse, qui se tenait tout le jour, la sébile à la main sur le Pont-Joubert, contre la petite chapelle de

la Sainte Vierge que M. Grignon avait naguère restaurée. Le miracle est obtenu. En effet, peu après, Mme Trichet arrive à l'hôpital, très émue : « Ma fille, vous serez peut-être surprise de ce que je vais vous dire. Il y a longtemps que je vous refuse mon consentement pour quitter Poitiers. Il n'est plus en mon pouvoir de vous retenir davantage ici. Le Saint-Esprit me presse de vous dire d'y aller ». Mais, c'est maintenant le procureur qui s'inquiète. Il n'entend point laisser partir sa fille qu'elle n'ait son avenir assuré. Marie-Louise devra écrire à l'évêque de La Rochelle pour obtenir des garanties. La réponse ne se fit pas attendre. « Je puis vous assurer, écrivait le 16 mars aux deux compagnes Mgr. de Champflour, que je ne vous laisserai manquer de rien et, supposé que les établissements ne réussissent pas, nous trouverons un moyen de vous faire entrer dans une communauté de filles où vous pourrez travailler également pour la gloire de Dieu et le service des pauvres... »

Le morceau le plus dur, ce sont les administrateurs. Sans doute, n'en font-ils pas la réflexion devant Marie-Louise, mais de quel droit M. Grignon vient-il leur enlever une auxiliaire aussi précieuse ? Quelle autorité a-t-il en ceci sur sa pénitente ? Est-ce une affaire de for intérieur qu'elle se dévoue aux pauvres dans un endroit plutôt que dans un autre ? Depuis le passage de l'ancien aumônier, on soupçonnait bien que quelque chose se tramait. Sa correspondance avec sa dirigée était surveillée, aussi avait-il jugé prudent de lui faire parvenir la suivante « par voie détournée ». De son côté, Marie-Louise fait écrire par son père l'adresse de ses lettres à son directeur. Mais quand elle vient annoncer son départ à ces messieurs, c'est de la stupéfaction et une protestation unanime. Ils avaient bien au moins autant droit sur elle que M. Grignon. Et c'est ainsi qu'elle entendait le service des pauvres ! Tout reposait sur elle. Trois demoiselles gouvernantes, l'une infirme, incapable de rien faire, l'autre a bout de souffle, et la supérieure qui ne valait guère mieux. Depuis dix ans, c'était elle, Sœur Trichet, qui était chargée de l'économat. (4). « On lui en avait confié presque tout le détail. L'intendant de la nourriture et celui des bâtiments se reposaient entièrement sur sa prudence et sa capacité. Jamais le bien des pauvres n'avait été mieux ménagé ». Non, Non, on ne la laisserait point partir. Elle présente ses comptes. Le Bureau refuse d'en prendre connaissance pour le moment. Les administrateurs

(4) Besnard, « Abrégé... », p. 65.

et les Grands Officiers qu'elle réussit à saisir en particulier se dérobent. A grand peine, elle finit par obtenir de l'Intendant de la nourriture, curé d'une des paroisses de la ville, qu'il revise son cahier de dépenses et le signe. Pensant bien que le Bureau compte sur l'évêque, elle prend les devants et va trouver Sa Grandeur. Mgr. de la Poype se rend à ses raisons, mais ne lui donne son consentement qu'à la condition expresse qu'elle garde le secret.

Cependant notre saint qui ne s'explique pas ces délais a dépêché le Frère Jean pour hâter le départ. L'express arrive, se fait connaître et demande les Sœurs Trichet et Brunet. On l'arrête à la porte. Seulement le bruit de son arrivée s'est répandu et Marie-Louise se présente. L'ordre de partir sans retard dissipe ses incertitudes, lui rend la paix et la met « au comble de la joie ». La Sœur de la Conception, autrement dit, Catherine Brunet, commence à faire les paquets.

Mais on ne peut quitter sans aller prendre congé de ces messieurs du Bureau. Nouvel assaut. Les comptes n'ont pas été rendus. « Pardon, je les ai rendus à M. l'Intendant de la nourriture. — Vous ne l'avez point fait pour ce qui me concerne ; objecte l'Intendant des bâtiments. — Ce sera bientôt fait, dit-elle ». Cela se réduisait effectivement à si peu de chose qu'on n'insiste pas. Elle se retire, se croyant quitte avec ses messieurs. Illusion. Ces messieurs ne peuvent en prendre leur parti et s'accrochent au moindre motif d'espérance. Ne leur aurait-elle pas dissimulé la véritable raison de son départ, et si cette raison était qu'elle ne trouve pas à l'hôpital toutes facilités pour suivre ce qu'elle croit être sa vocation, n'y aurait-il pas moyen de s'arranger ? Ils chargent deux des leurs d'aller lui exprimer la reconnaissance de l'administration et la prier de nouveau de rester. Si elle refuse, qu'elle leur dise au moins franchement pourquoi elle veut quitter l'hôpital. Ces députés n'obtiennent d'autre explication que celle qu'elle a donnée au Bureau : qu'elle ne peut s'empêcher d'aller à La Rochelle pour un établissement. Ils invoquent mille raisons pour l'en dissuader. N'y réussissant pas, ils se retirent en lui disant qu'elle a perdu l'esprit.

La journée n'était pas achevée que l'aumônier venait l'entreprendre à son tour. Un saint prêtre que ce M. Baudon et qu'elle a en grande estime. C'est à sa conscience qu'il s'adresse. Comment ne comprend-elle pas qu'elle se doit d'abord à ces malheu-

reux qui sont ses concitoyens ; qu'elle ne trouvera point de sitôt ailleurs des cœurs qui lui soient si attachés, des esprits qui lui soient si soumis ? Ne leur rappelle-t-elle pas celui dont ils regrettent toujours la perte ? Et lui-même, s'il était là et voyait les choses telles qu'elles sont, ne renoncerait-il pas à son projet ? (5). *Que va devenir ce pauvre peuple ? ...De combien de péchés aura-t-elle à répondre ?* « Vous n'êtes que deux ici sur qui l'on puisse compter, et vous laissez toutes les deux à la fois, sans pouvoir donner quelqu'un qui vous remplace ».

Marie-Louise écoute silencieusement cette objurgation. Cependant un trouble l'envahit de nouveau qu'elle pensa que la nuit apaiserait. Elle avait compté sans doute sans Marie Brunet, la sœur aînée de Catherine, qui partageait sa chambre. Cette fois, ce furent les raisons de cœur, le coup d'archet sur toutes les cordes de la sensibilité féminine. Ce harcèlement se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit. A quatre heures, quand il fallut se lever Marie-Louise n'avait pas fermé l'œil. Le physique et le moral fort atteints, elle va trouver Catherine qui s'occupait des derniers préparatifs et lui dit sa perplexité. Femme de décision, « Il faut, lui répondit celle-ci, exécuter ce que nous avons entrepris et ce qui paraît que Dieu demande de nous. Cependant, bien que le P. Cacaault vous ait déjà entièrement décidée, allez dès ce moment le consulter pour ne rien faire contre votre conscience ». Ce ne fut pas long. Coupant court à ses explications : « Je vous ai déjà dit, répondit le Jésuite, que c'était la volonté de Dieu que vous allassiez incessamment à La Rochelle. Allez de ce pas arrêter deux places dans le coche ; et si elles sont toutes deux prises, vous louerez deux chevaux et vous partirez dès aujourd'hui. Voilà ce que j'ai à vous représenter. Adieu ». Rassérénée, elle va retenir les places, revient à l'hôpital, voit la Sœur de la Conception, et n'attend plus avec elle que le moment du départ. Comme elle allait franchir le seuil du portail, qu'aperçoit-elle ? Sa mère toute en larmes et dans une telle désolation que « peut-être, dit Besnard (Abrégé p. 71), la victoire eût été balancée, si la courageuse Sœur de la Conception qui avait pris les devants, voyant qu'on ne la suivait pas, n'eût retourné sur ses pas et entraîné la fille et la mère. Celle-ci les accompagna jusqu'au carrosse, en jetant des cris lamentables ». Enfin, le coche s'ébranle, emportant les deux premières Filles de la Sagesse vers leur nouvelle destinée.

(5) Besnard, « Abrégé », p. 69.

Ayant tardé ainsi, elles ne devaient guère s'attendre à trouver, à leur arrivée à La Rochelle, leur saint Fondateur. De fait, ce fut seulement trois semaines après, vers la mi-avril (1715), que, pouvant s'échapper entre deux missions, il leur donna rendez-vous à un quart de lieu de la ville dans une modeste maison de campagne des jésuites où il dirait la messe. Courte visite, mais qui les emplit de joie et elles et lui. L'action de grâces terminée, il les rejoignit dans la cour et, après les premiers épanchements, ils prirent ensemble un chemin qui les conduisait par les marais au faubourg Saint-Eloi où une bonne âme lui avait fait don d'un petit ermitage. Naturellement, on ne parla que des choses de Dieu. Au cours de l'entretien : « Vous souvenez-vous, ma fille, dit le missionnaire, qu'étant à Poitiers lorsque je quittai l'hôpital, vous laissant entre les mains de la divine Providence, dans l'embarras du gouvernement de cette maison, seule sans secours, sans appui, vous me témoignâtes votre peine, croyant voir s'écrouler par là tout l'établissement des Filles de la Sagesse. Je vous dis à cette occasion que quand il n'y aurait de Filles de la Sagesse que dans dix années la volonté de Dieu serait accomplie et ses desseins effectués. Eh bien ! comptez ; vous verrez qu'il y a actuellement précisément dix ans que j'avançai cette parole ». Et comme, après lui avoir conté en gros les épreuves de ces dix années, elle lui avouait que ce n'étaient pas pourtant les trois semaines qu'elle venait de passer à La Rochelle qui pouvaient avec leurs ennuis lui ôter le regret de son départ : « Consolez-vous, ma fille, ajouta-t-il, tout n'est pas perdu, comme vous le croyez, pour l'hôpital de Poitiers. On vous demandera. Vous y retournerez et vous y demeurerez ».

Le plein accomplissement de cette prophétie ne devait être qu'assez tardif. Cinq ans et demi écoulés, Mgr de la Poype et l'administration de l'hôpital, qui déploraient de plus en plus sa perte et qui n'avaient plus à craindre l'opposition de M. de Montfort rappelé à Dieu, la redemanderont bien en effet. La commission en sera même confiée à Mme Trichet, que les deux compagnes ne seront pas peu surprises de voir leur arriver en plein hiver (1719). L'impétueuse dame sera assez habile pour convaincre sa fille qu'elle avait grand intérêt à regagner l'hôpital de Poitiers, liberté entière devant lui être laissée d'y établir le siège de sa Congrégation, ce qui serait tout gain surtout pour recrutement, la ville, à la différence de La Rochelle, étant entièrement catholique. Elle saura aussi emporter l'assentiment de

Mgr. de Champflour. Mais le séjour de Marie-Louise de Jésus à Poitiers ne sera que de courte durée, un an environ, le Bureau revendiquant le droit de nommer perpétuellement la supérieure et l'évêque demandant que les religieuses fassent vœu d'obéissance entre ses mains, deux clauses qui eussent entravé l'extension de la Congrégation et ne s'accordaient pas avec les intentions du Fondateur, touchant le gouvernement de la société. Marie-Louise de Jésus ne voudra prendre aucun engagement, et l'occasion s'étant offerte d'établir le siège de l'Institut à Saint-Laurent-sur-Sèvre, alors du diocèse de La Rochelle, près du tombeau du Fondateur, mort quatre ans auparavant en odeur de sainteté, elle partira malgré tout ce qu'on mettra en œuvre pour la retenir. Mais elle ne le fera pas sans idée de retour, si persuadée que se réaliserait la prophétie de son Père qu'elle dira au cours d'une maladie (6) dont les médecins pensaient qu'elle ne s'en tirerait jamais : « Non, je n'en mourrai pas, car nous n'avons pas encore l'hôpital de Poitiers à gouverner, et notre Père de Montfort m'a prêté qu'il me serait confié ». Effectivement, en 1748, alors que les hôpitaux de la Rochelle, de Niort et du Château d'Oléron avaient déjà des Filles de la Sagesse, les administrateurs de celui de Poitiers se tournaient de nouveau vers elle. L'état où se trouvait l'établissement ne justifiait que trop leur démarche et les tentatives faites autrefois par le serviteur de Dieu pour remplacer les Gouvernantes laïques par des religieuses. « Messieurs les administrateurs, écrit le P. Besnard, avaient vu l'hôpital aller en déclinant et être presque sur le penchant de sa ruine, par le mauvais gouvernement et la mésintelligence des demoiselles qui y étaient moins pour gouverner que pour y mettre le désordre, puisqu'on pouvait compter autant de ménages dans la maison qu'il y avait de personnes. Chacun se conduisait à sa volonté, se nourrissait de ce qu'il voulait, travaillait quand il lui plaisait, chaque gouvernante se regardait comme supérieure et gouvernait à sa tête. Il n'y avait aucune heure réglée ni pour la prière, ni pour la messe, ni pour les repas ».

Il va sans dire que le congédiement de ces demoiselles n'alla pas sans pleurs ni grincements de dents. Parents, amis, connaissances, le maire prirent fait et cause pour elles. Au sujet de la visite qu'avait faite peu avant Marie-Louise de Jésus : « Il semble, écrit le P. Besnard, que tout l'enfer se déchaina à son

(6) Besnard, « Abrégé », p. 298.

arrivée, par les rumeurs et les bouleversements qu'elle occasionna ». A son entrée à l'hôpital, avec trois de ses filles d'abord, le contrat passé en bonne et due forme avec l'administration, le maire remua ciel et terre pour réinstaller les Gouvernantes, et qui pis est, les Corps de la ville ayant été priés par lui de juger la question, clergé, magistrats, échevins, nombre de bourgeois et de plus les cinq chapitres de la ville, se rangèrent à son avis. Pour le mettre à la raison, il fallut lui montrer les Lettres-Patentes de l'hôpital avec les prérogatives qu'elles conféraient aux administrateurs et le menacer de l'autorité royale.

Ainsi donc, pour faire aboutir cette réforme, tentée quarante-six ans auparavant par l'homme de Dieu, on en venait aux moyens qu'il avait préconisés et obstinément préparés. Qu'on nous parle maintenant d'un échec, et d'outrances et d'intransigeances maladroites et de vues chimériques ! Quelle magnifique réussite au contraire que cette Congrégation hospitalière et enseignante des Filles de la Sagesse, non pas cantonnée entre les quatre murs d'un hôpital, mais disséminées par les deux hémisphères, Congrégation qui fut incontestablement, pendant tout le séjour de notre saint dans cette « pauvre Babylone », sa grande pensée.